



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 14 de 2018

POUVOIR D'ACHAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Durant sa campagne pour l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait promis une augmentation du pouvoir d'achat dès cette année. Cela ne sera pas le cas selon les prévisions de l'Insee. D'autant plus qu'aujourd'hui, le gouvernement s'oriente vers une rémunération plus individualisée et semble plus enclin à revaloriser les salaires de certains métiers qu'à augmenter la valeur du point d'indice.

Le gouvernement le dit depuis le début de l'année : il souhaite une rémunération davantage axée sur le mérite dans la fonction publique. Au micro d'Europe1 le 23 mars dernier, le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin a ajouté qu'il voulait aussi « faire du rattrapage sur des métiers comme celui d'infirmière » ou sur « un certain nombre de métiers de catégorie C » qu'il n'estime pas assez bien payés.

Gérald Darmanin a insisté sur le fait que ce rattrapage « ne concernera pas tout le monde, parce qu'il y a des agents dans la fonction publique qui sont payés correctement et d'autres qui sont effectivement mal payés ».

AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil commun de la fonction publique a examiné les premières mesures destinées à simplifier l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Une concertation spécifique sur « la redynamisation de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique » va démarrer.

EGALITE PROFESSIONNELLE

"Égalité professionnelle & conditions de travail". Testez vos connaissances !
Testez vos connaissances sur les effets différenciés que le travail peut avoir sur les parcours, la santé et la rémunération selon que l'on est une femme ou un homme.
[Pour accéder au quiz, cliquer ici.](#)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Le gouvernement a mis en place une FAQ (Foire Aux Questions) concernant les élections professionnelles de décembre 2018 :
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/faq-elections-professionnelles-fpt-2018>

BIEN ETRE AU TRAVAIL

INTERCO du Morbihan milite pour le bien-être des agents.

Dix-huit militants, travaillant dans des collectivités territoriales du Morbihan, se sont retrouvés, mercredi, à la maison des syndicats, à Lorient. Au programme : une journée de discussion sur le bien-être des employés de la fonction publique territoriale dans le Morbihan. Le département compte 16.000 fonctionnaires territoriaux. « Nous constatons un mal-être des fonctionnaires territoriaux », explique Marie-Noëlle Salaun, la syndicaliste chargée de mission sur la question.

Un manque de communication

Difficile de quantifier le phénomène. « Les collectivités territoriales ne publient pas de chiffres. La CFDT a décidé de le faire avec les données dont nous disposons », avance Jacky Meslin, le secrétaire général de la CFDT interco dans le Morbihan. Le syndicat prévoit d'autres journées sur le thème du bien-être dans la fonction publique. « Il n'y a aucun lieu de discussion avec les collectivités territoriales dans le Morbihan. Nous avons donc décidé de lancer nous-même ces lieux d'échange », explique Jacky Meslin.

Une application pour mesurer le bien-être au travail

Pour illustrer le ressenti des fonctionnaires territoriaux dans leurs collectivités, la CFDT propose le recours à une application, « OurCompany », créée en région parisienne. Le concept est simple. Les employés peuvent, de façon anonyme, partager leur ressenti sur leurs conditions de travail. L'employeur a ensuite accès à ces données. L'application est déjà utilisée dans le privé, mais la CFDT ambitionne de l'étendre à la fonction publique dans le Morbihan. « Cela doit servir d'indicateur du bien-être au travail », explique Jacky Meslin. Pour autant, le syndicat l'assure, cette application ne vise pas à concurrencer le travail des comités d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail, dont le rôle est d'être à l'écoute des employés sur leurs conditions de travail.

ADDICTIONS

Un site de référence pour la prise en charge des conduites addictives au travail.

<https://www.addictaide.fr/maison/le-monde-du-travail/>

Le Fonds Actions Addictions a lancé un site qui rassemble les informations sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de prise en charge des conduites addictives en milieu de travail, avec le soutien de la Mildeca et du ministère du Travail.

TPE

Au fil du temps, notamment grâce au mandatement, les TPE avaient eu accès à la négociation sociale avec les organisations syndicales. Le gouvernement vient de largement remettre en cause cette évolution en souhaitant favoriser le dialogue direct entre l'employeur et ses salariés.

Sous prétexte de simplification et de souplesse pour les entreprises, le gouvernement prend le risque de tuer toute possibilité de développement du dialogue social dans les TPE.

Le gouvernement ne vient-il pas, de fait, d'empêcher tout développement syndical dans les TPE ?

PLAN « ACTION CŒUR DE VILLE »

Le 27 mars, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé le nom des 222 villes pré-sélectionnées qui pourront bénéficier du plan national "Action cœur de ville". Celles-ci doivent désormais préparer une convention qui fixera au cas par cas les modalités de soutien des partenaires au projet de revitalisation de centre-ville.

Dans les Vosges, Epinal et St Dié sont concernés.

Le plan "Action cœur de ville" doit permettre de mobiliser, en faveur de la revitalisation des coeurs de villes moyennes, plus de cinq milliards d'euros sur les

cinq années à venir, avec les apports financiers de la Caisse des Dépôts, d'Action logement et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les villes sélectionnées sont invitées à engager dès le printemps 2018 une phase de préparation de leur projet. Il leur est conseillé de recruter un directeur de projet (un financement de 25 millions d'euros abondé par l'Anah est prévu à cet effet), afin d'effectuer un repérage des actions "prêtes à être engagées dès 2018" par l'identification des contacts clés, des éléments de diagnostic existants et des périmètres pressentis.

Chaque convention-cadre, élaborée par les villes retenues à l'issue de leur phase de préparation, reposera sur cinq axes structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

VOLENCES SEXUELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Simple hasard du calendrier ou volonté manifeste ? Alors que le gouvernement examinait le projet de loi de lutte contre les violences sexuelles et sexistes visant à mieux réprimer pénalement ces délits, il publiait le même jour la circulaire relative à la lutte contre ces violences dans la fonction publique. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, le secrétaire d'Etat placé auprès de lui, Olivier Dussopt, et la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes y exposent un plan de prévention et de traitement des violences sexuelles et sexistes. Celui-ci fait la part belle à la formation des personnels. Mais, en la matière, le gouvernement a revu ses ambitions à la baisse. Dans le projet de circulaire soumis à la concertation à partir de janvier dernier, il envisageait que, d'ici 2022, "chaque agent public" soit "spécifiquement formé à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans le cadre de la formation initiale et continue." Désormais, l'offre de formation doit être "prioritairement déclinée" à destination d'un certain nombre d'acteurs, parmi lesquels les encadrants, les agents des services ressources humaines et les représentants du personnel. Les autres agents devront néanmoins être "informés et sensibilisés" sur "les situations de violences et les acteurs à mobiliser."

REVENU DE BASE

Le 29 mars 2018, les présidents de 13 départements et la Fondation Jean-Jaurès se réunissent à Paris pour approfondir la réflexion sur leur volonté d'expérimenter le revenu de base sur leurs territoires. A cette occasion, ils présentent aux médias une grande enquête sur internet destinée à recueillir l'avis des citoyens sur le sujet.

[Cliquer ici pour voir la conférence de presse.](#)

Le "revenu de base" est une notion qui recouvre une grande variété de dénominations : revenu universel, impôt négatif, dividende social, revenu de citoyenneté, etc.

Les parcours professionnels et personnels sont de moins en moins linéaires et stables, davantage fragmentés, liés à des choix ou des contraintes de vie. Contrats précaires, "ubérisation" des métiers, réorientations professionnelles, création d'entreprise, engagement associatif ou humanitaire, accompagnement d'une personne en situation de handicap ou de la fin de vie d'un proche, sont autant de situations qui ont besoin d'être sécurisées et accompagnées.

Les enjeux sont :

- résorber la grande pauvreté et assurer un niveau de vie minimal,
- réduire le non recours aux prestations sociales,
- favoriser l'autonomie du projet de vie,
- réduire la stigmatisation,

- simplifier le système social,
 - faciliter le retour à l'emploi.
- [Pour participer à l'enquête, cliquer ici.](#)

LANCEURS D'ALERTE

Alors que la proposition de loi Secret des affaires, transposition d'une directive européenne, est actuellement en débat au Parlement, les parlementaires doivent veiller aux libertés fondamentales et à ne pas mettre à mal le régime de protection des lanceurs d'alerte (loi Sapin 2).

Des avancées importantes ont été obtenues récemment : la France s'est dotée d'une des meilleures législations mondiales en faveur de la protection des lanceurs d'alerte et l'Europe s'est également saisie du sujet. A l'heure où certaines personnes risquent encore leur vie ou leur liberté en dévoilant des faits d'intérêt général, on observe une dynamique mondiale pour protéger les lanceurs d'alerte qu'il s'agit de ne pas affaiblir. Rappelons que 40% des fraudes sont révélées par les lanceurs d'alerte. Leurs actions permettent de mettre en lumière les failles de nos Etats, de nos économies ou de nos systèmes financiers ou sanitaires.

CHEQUE ENERGIE

Ménages aux revenus modestes : le chèque énergie bientôt dans vos boîtes aux lettres.

Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux de gaz et d'électricité mais c'est seulement depuis le 26 mars 2018 que les premiers foyers bénéficiaires peuvent le recevoir.

Dans les Vosges, l'envoi des chèques est prévu cette semaine.

AU BOULOT !

Tel est le titre du livre de Laurent Berger sorti le 6 avril.

[Cliquez ici pour lire un article à ce sujet.](#)

Par ailleurs, Laurent Berger était face à Jean-Jacques Bourdin le 5 avril.

[Pour voir la vidéo cliquer ici.](#)

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

